



Initiative populaire fédérale
**« Pour sauver des vies
en favorisant le don d'organes »**

Conférence de presse du mardi 17 octobre 2017

Restaurant zum Äusseren Stand, Bern

Intervenants et programme



Situation actuelle de la Suisse au niveau du don d'organes
PD Dr med. Franz Immer, directeur Swisstransplant



Jeune Chambre Internationale Riviera

Anne-Céline Jost, présidente de la JCI Riviera en 2017, directrice Fidac Conseils Sàrl, experte diplômée en finance et controlling

Intervenants et programme



Initiative « Sauver des vies en favorisant le don d'organes »

Julien Cattin, président commission « Don d'organes » OLM Riviera et président de l'initiative « Sauver des vies en favorisant le don d'organes »



Pourquoi cette initiative?

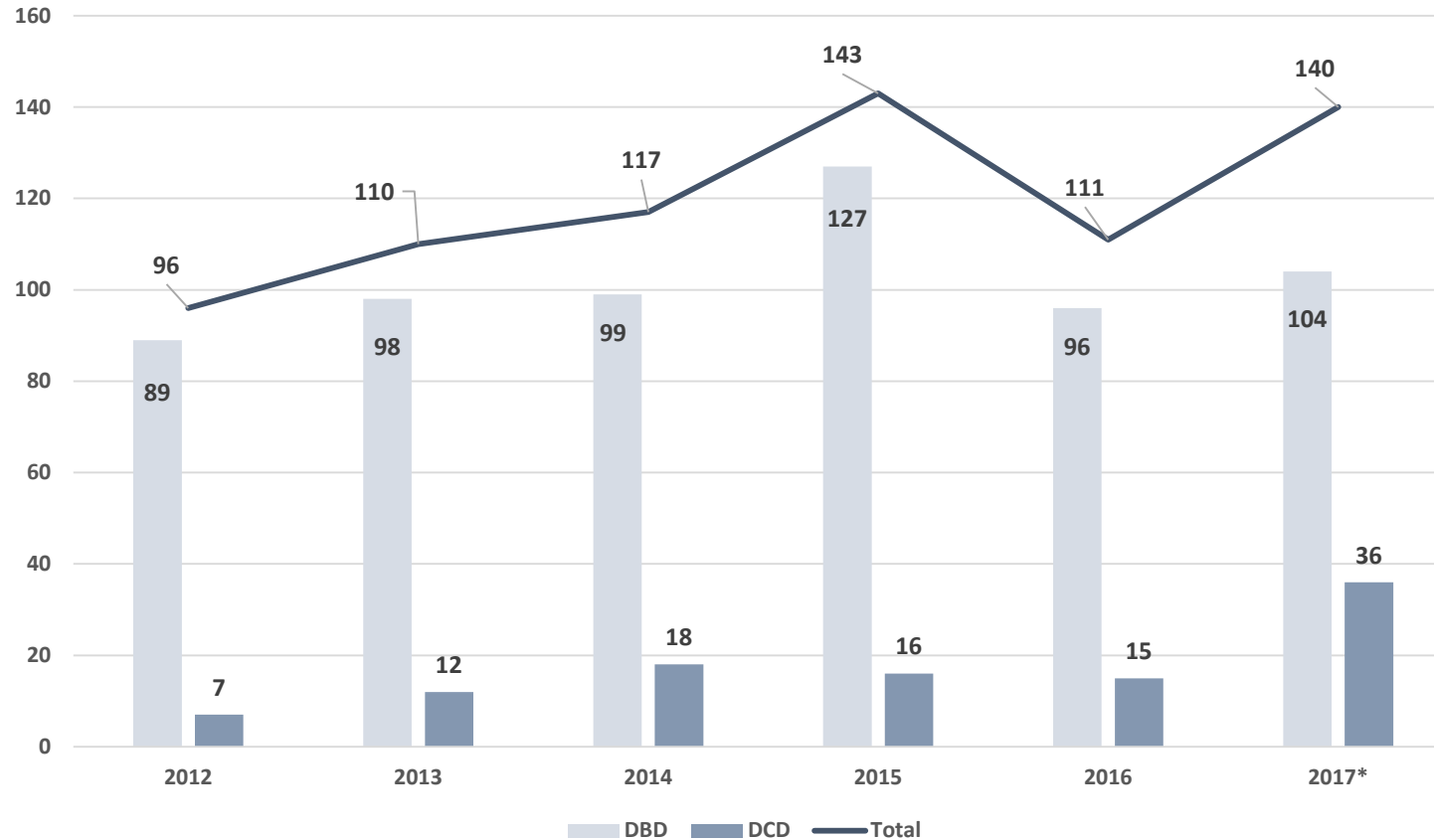
Pierre-Yves Maillard, président de la Fondation Swisstransplant, président du Conseil d'État du canton de Vaud, chef du département de la santé et de l'action sociale, Lausanne

Situation actuelle de la Suisse au niveau du don d'organes



PD Dr med. Franz Immer, directeur Swisstransplant

Donneurs post-mortem Suisse



DBD = donneurs en état de mort cérébrale primaire

DCD = donneurs après un arrêt cardio-circulatoire en état de mort cérébrale secondaire

* Extrapolation pour 2017 (sur la base de l'état au 30 septembre 2017)

- Le nombre de donneurs augmente
- 2017 :*
 - Total : 17,1 pmp
 - DBD : 12,7 pmp
 - Plan d'action : > 20 pmp

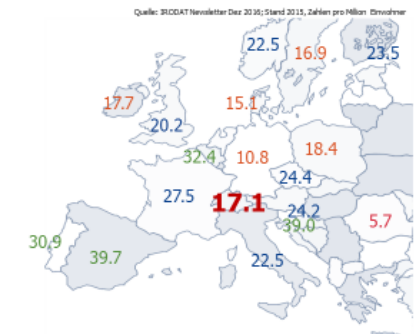
Spenderaufkommen Europa

Schweiz

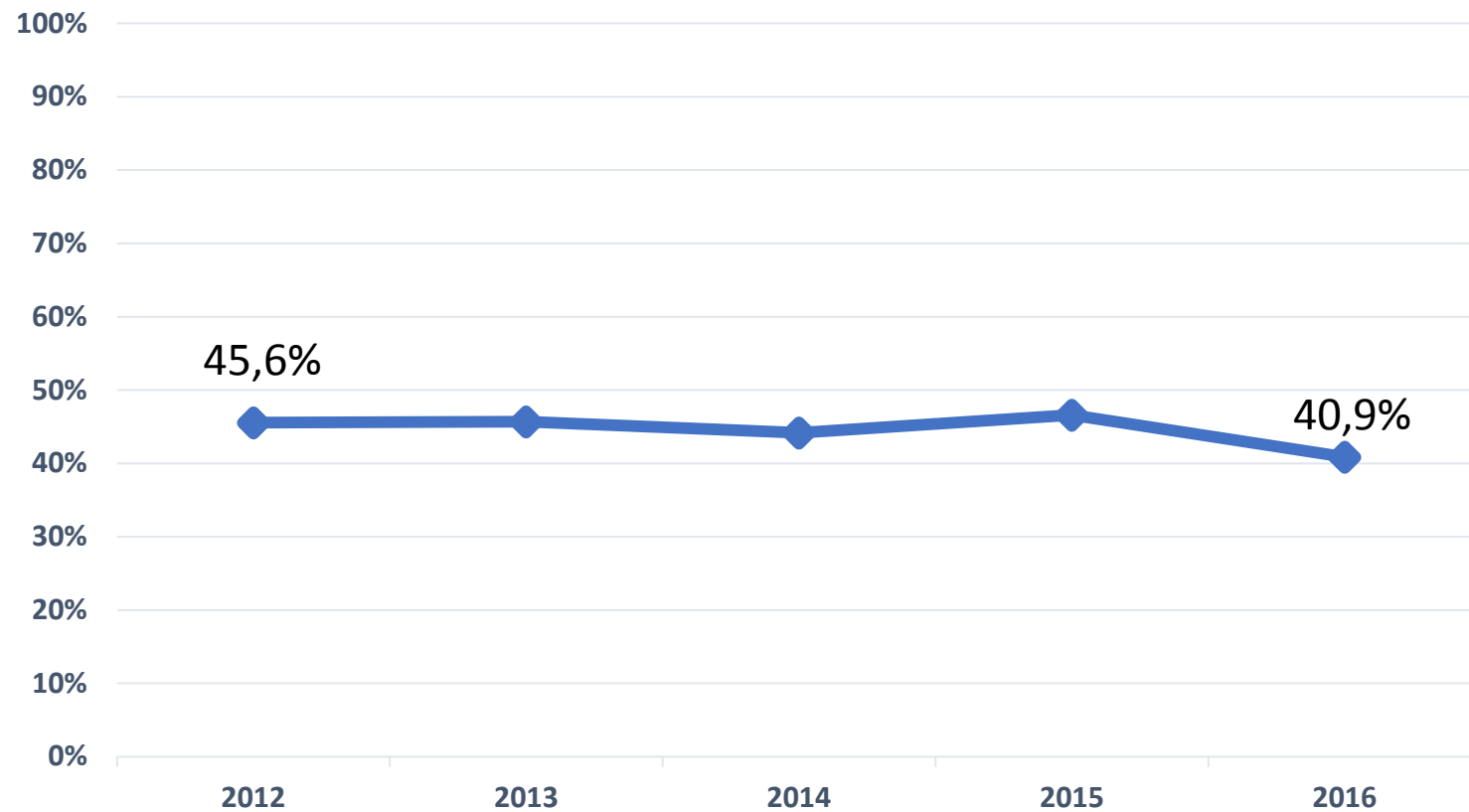
13.3 Spender/Mio. Einwohner (2016)

17.4 Spender/Mio. Einwohner (2015)

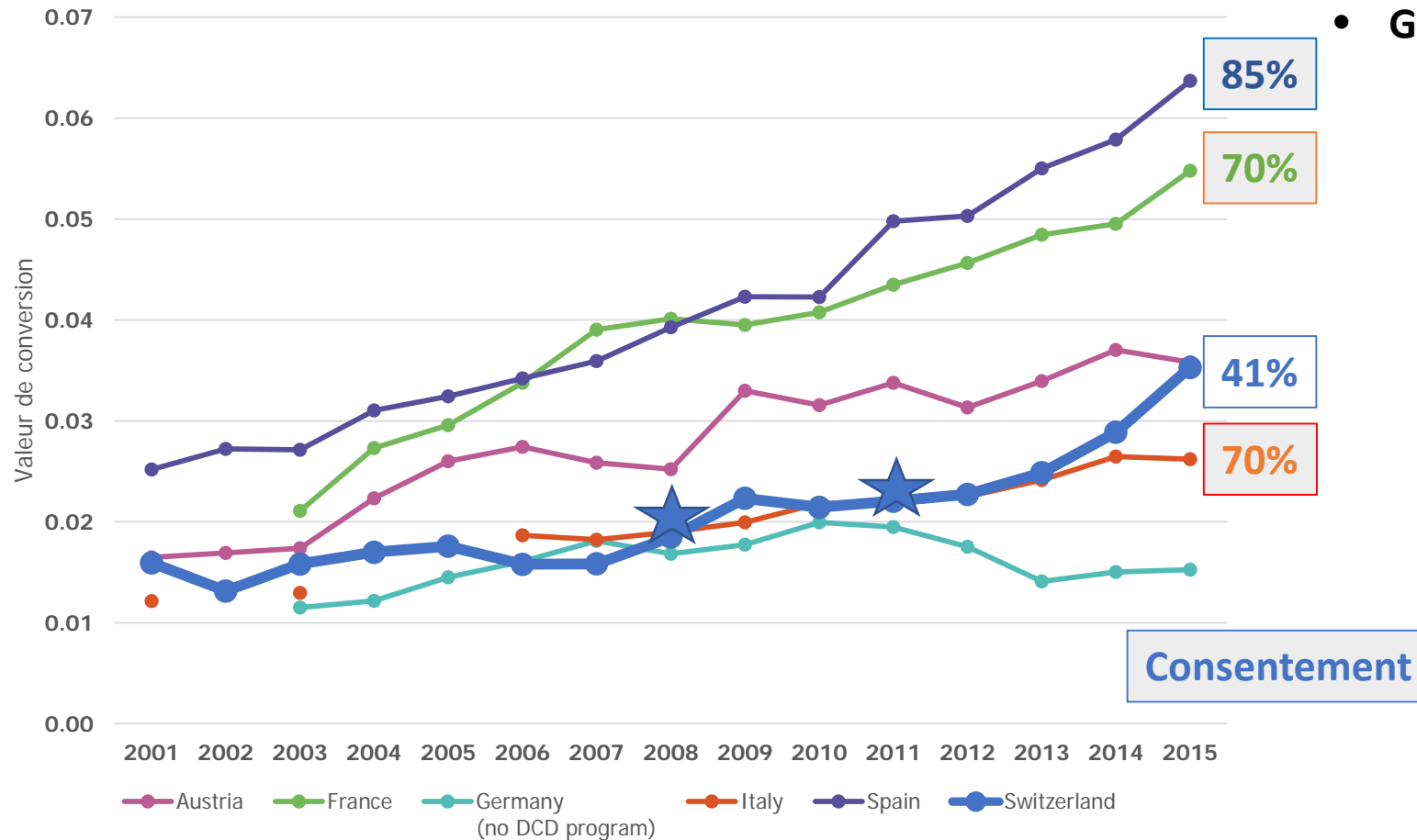
14.4 Spender/Mio. Einwohner (2014)



Taux de consentement dons DBD et DCD



Donneurs post-mortem par rapport au potentiel



- **Grands progrès à l'hôpital**
 - **2008 : CNDO à l'initiative de la CDS**
 - **Plan d'action de 2012 à 2018 :**
 - **Formation**
 - **Processus et structures**
 - **Financement dédié**

- **Taux de consentement bas en CH**
 - **> 80% de personnes favorables au don**
 - **Il ressort d'environ la moitié des entretiens que les proches ne connaissent pas la volonté du défunt**

Situation actuelle de la Suisse au niveau du don d'organes



PD Dr med. Markus Béchir, président CNDO
Swisstransplant, Responsable du réseau du don
d'organes Lucerne, chef du centre médecine interne
Hirslanden Klinik Aarau



Consentement explicite

Le don d'organes et de tissus n'est pas possible sans **consentement documenté**.

- le consentement s'effectue via une carte de donneur, des directives anticipées ou le consentement des proches selon la volonté présumée du défunt.
- Ce droit de **parole par procuration des proches** est connu sous le nom de « modèle étendu ».
- Il n'existe jusqu'à présent aucun registre.

Consentement présumé

Le don d'organes et de tissus est possible s'il n'y a pas de **refus documenté**.

- la Suisse devrait introduire un registre officiel pour les personnes qui se décident contre le don d'organes.
- **Droit de parole** : en l'absence d'entrée dans le registre, les proches pourraient empêcher un don d'organes, mais ne pourraient pas ignorer une entrée existante.
- La volonté de ne pas donner d'organes serait ainsi obligatoirement respectée.
- Ce **droit de parole des proches** est connu sous le nom de « modèle étendu ». Un registre doit être établi.

Jeune Chambre Internationale Riviera



Anne-Céline Jost, présidente de la JCI Riviera en 2017, directrice Fidac Conseils Sàrl, experte diplômée en finance et controlling



Jeune Chambre Internationale Riviera
Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs



JCI Riviera 2017

Présidente de l'OLM (Organisation Locale de Membres):

Anne-Céline Jost

Comité d'initiative

Président: Julien Cattin



Jeune Chambre Internationale Riviera
Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

Initiative « Sauver des vies en favorisant le don d'organes »



Julien Cattin, président de la commission « Don d'Organes » JCI Riviera et président du comité d'initiative

Nos objectifs

Sauver des vies

Augmenter la sécurité du choix de chacun

Respecter la décision des défunts

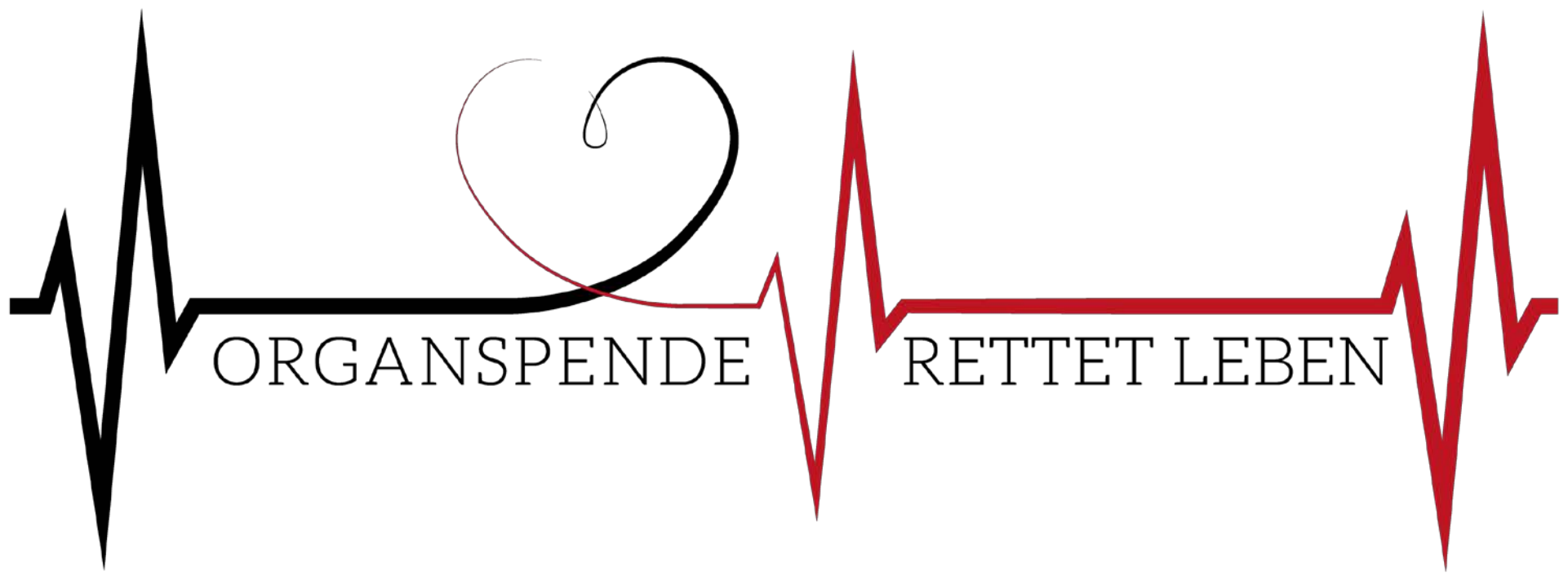
Décharger les proches

Solliciter l'avis de la population

Éviter le don automatique

Art. 119a, al. 4

⁴ Le don d'organes, de tissus et de cellules d'une personne décédée, dans le but d'une transplantation, est basé sur le principe du consentement présumé de la personne à moins que celle-ci ait fait connaître, de son vivant, son refus.



ORGANSPENDE

RETTET LEBEN



LE DON D'ORGANES

SAUVE DES VIES

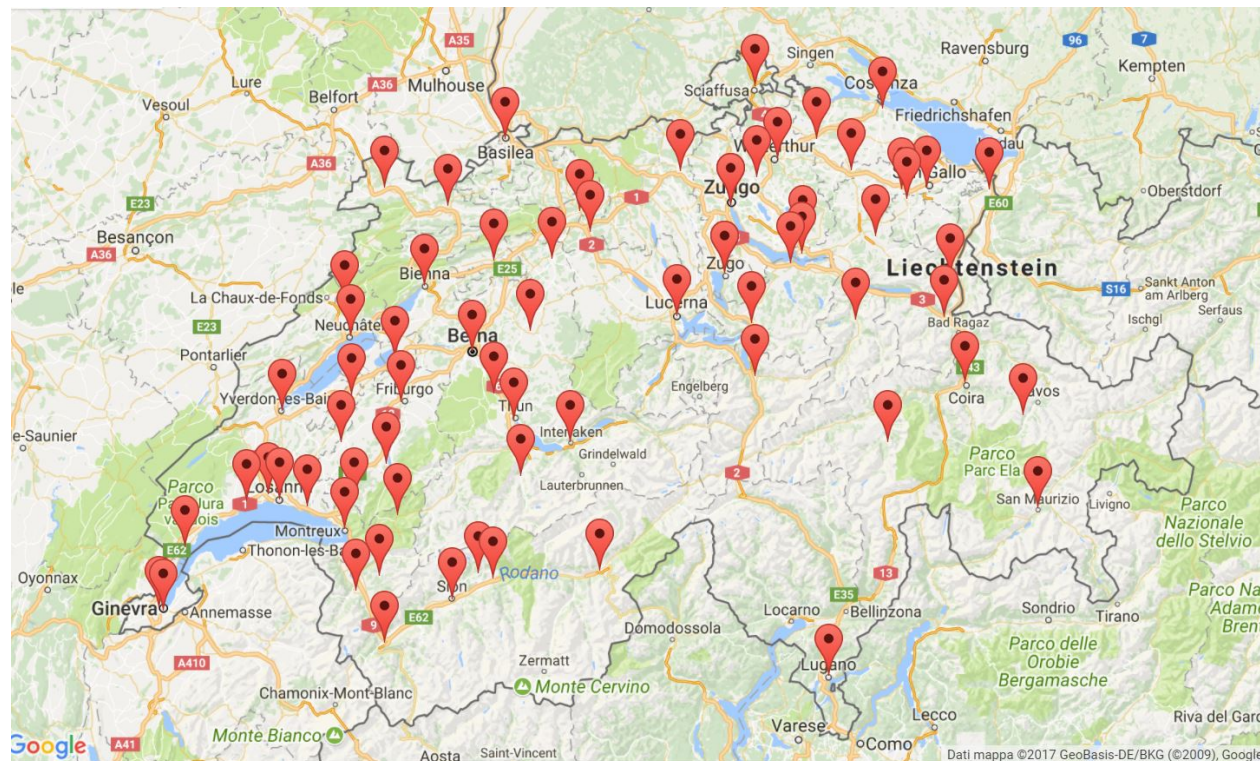


DONAZIONE D'ORGANI SALVA LA VITA

Stratégie communication



Stratégie récolte signatures (OLM Suisse)



Pourquoi cette initiative?



Pierre-Yves Maillard, président de la Fondation Swisstransplant, président du Conseil d'État du canton de Vaud, chef du département de la santé et de l'action sociale, Lausanne

Pourquoi lancer cette initiative?

- 85% de la population suisse sont en faveur du don d'organes
 - En 2016, le taux de refus était > 60%
- Il ressort d'environ la moitié des entretiens que la volonté du défunt n'est pas connue
 - Les proches doivent se baser sur les souhaits du défunt pour prendre une décision

Pourquoi lancer cette initiative?

- Prendre une décision par procuration est une lourde épreuve
- C'est une question de solidarité
- Une décision est souhaitable
 - Celui qui ne prend pas de décision la délègue à ses proches
 - On part du principe que le défunt n'était pas opposé au don d'organes
- Conditions-cadres
 - Adaptation de la campagne
 - Création d'un registre

Pourquoi lancer cette initiative?

- Le consentement présumé permet :
 - d'avoir une liberté de décision (droit fondamental)
 - d'apporter une sécurité grâce à une inscription obligatoire dans un registre
 - de décharger les proches et le personnel hospitalier
- Les entretiens avec les proches continueront à avoir lieu de la même manière
 - Le souhait du défunt est important et décisif
 - Les proches peuvent refuser le don d'organes s'ils estiment que le défunt était contre le don d'organes

Merci pour votre attention



Avez-vous des questions?



Interviews



Julien Cattin, président commission « Don d'organes » OLM JCI Riviera et président de l'initiative « Sauver des vies en favorisant le don d'organes »



Pierre-Yves Maillard, président de la Fondation Swisstransplant, président du Conseil d'État du canton de Vaud, chef du département de la santé et de l'action sociale, Lausanne



Anne-Céline Jost, présidente de la JCI Riviera en 2017, directrice Fidac Conseils Sàrl, experte diplômée en finance et controlling



PD Dr med. Franz Immer, directeur Swisstransplant



Danielle Cesarov-Zaugg, OLM JCI Berne, maman à un fils greffé du coeur



PD Dr med. Markus Béchir, président CNDO Swisstransplant, responsable du réseau du don d'organes Lucerne, chef du centre médecine interne Hirslanden Klinik Aarau